



Être auxiliaire ambulancier

L'auxiliaire ambulancier assure seul le transport d'un patient en véhicule sanitaire ASSIS (VSL, TAP...). Il assure, en ambulance, sous la responsabilité de l'ambulancier, la prise en charge d'un transport programmé ou urgent. Il participe à la surveillance, aux soins d'urgence et à l'accompagnement du patient.

Public concerné

Cette formation s'adresse aux :

- jeunes en formation initiale,
- personnes en reconversion professionnelle et/ou demandeurs d'emploi,
- personnel en poste d'ambulancier «non qualifié» dans le cadre de la formation professionnelle.

Conditions d'inscription

Le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- permis de conduire catégorie B de plus de 3 ans ou 2 ans en cas de conduite accompagnée,
- attestation préfectorale autorisant la conduite des véhicules sanitaires,
- certificat médical de non contre indications à la profession d'ambulancier (pathologies ou un handicap incompatibles avec la profession),
- certificat médical de vaccinations.

Durée

2 semaines / 70 heures

Objectifs

- Acquérir des connaissances et compétences pour assurer la fonction d'équipier auprès de l'ambulancier titulaire.
- Obtenir l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2.

Programme

Hygiène

Mettre en œuvre l'ensemble des précautions visant à réduire les risques de transmission de micro-organismes d'un patient à un autre.

Déontologie

Prendre des mesures nécessaires pour la préservation du secret médical et professionnel.

Gestes de manutention

- Évaluer le degré d'autonomie du patient
- Aider au maintien et au déplacement du patient
- Mettre en œuvre les techniques et matériels de manutention des malades et d'ergonomie

Règles de transport sanitaire

- Protection du patient et de son entourage
- Alerter les secours d'urgence adaptés (seul en VSL) ou des renforts médicalisés (en équipage d'ambulance)

Gestes d'urgence

Mettre en œuvre le matériel et les techniques pour empêcher l'aggravation de l'état du patient et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours (seul en VSL) ou des renforts médicalisés (en équipage d'ambulance)

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours théoriques en plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulation en sous groupe.

Intervenants

Les formations sont animées par des formateurs permanents (infirmiers, ambulanciers) ainsi que des professionnels en activité :

- Chefs d'entreprise
- Ambulanciers
- Médecins
- Infirmiers
- Psychologues
- Aides-soignants
- Ergonomes
- .../...

Les 4 instituts de l'Ordre de Malte France

► IFA de Bordeaux

Hôpital Xavier Arnozan
Avenue du Haut-Lévêque - 33600 Pessac
Tél. : 05 56 36 72 23
Fax : 05 57 26 94 51
Mail : ifa.bordeaux@ordredemaltefrance.org

► IFA de Brest

2 bis, avenue du Baron Lacrosse
29850 Gouesnou
Tél. : 02 98 41 75 74
Fax : 02 98 41 72 62
Mail : ifa.brest@ordredemaltefrance.org

► IFA de Paris-Ouest

13 rue de l'École des Postes
78000 Versailles
Tél. : 01 30 21 08 60
Fax : 01 30 21 08 64
Mail : ifa.paris@ordredemaltefrance.org

► IFA de Toulon

345, Avenue Clovis Hugues
83200 Toulon
Tél. : 04 94 09 27 72
Fax : 04 94 91 11 35
Mail : ifa.toulon@ordredemaltefrance.org

- L'Ordre de Malte est la plus ancienne organisation caritative internationale à vocation hospitalière au monde.

En France, les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, dites Ordre de Malte France, assurent les missions de l'Ordre.

Association reconnue d'utilité publique depuis 1928, l'Ordre de Malte France intervient dans le domaine des activités hospitalières, humanitaires et sociales.

Dans la continuité de la tradition d'excellence de l'Ordre de Malte, il développe des structures modernes d'accueil, de soin et de formation au service des malades.

Au sein de ces structures, les formations aux secours et aux métiers de santé occupent une place importante.

Les Instituts de Formation d'Ambulanciers (IFA) de l'Ordre de Malte France constituent une activité en plein développement et favorisent l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

www.ordredemaltefrance.org



L'association est agréée par le Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public